

Nettoyage et Désinfection (NED) :

Comprendre les **étiquettes** des bidons



Jugées **complexes**, les **étiquettes des bidons de produits de NED** sont **peu consultées**, ce qui concourt à une **mauvaise préparation et utilisation des solutions** de lavage. Les informations qu'elles contiennent sont pourtant primordiales pour une **utilisation efficace et sécurisée des produits**. Les **recommandations des fabricants** doivent donc être **respectées**.

Comment sont construites les étiquettes de produits NED ?

- Différentes « configurations » sont possibles, pour accéder à toutes les informations essentielles !



- ① Etiquettes « **simples** », entourant le bidon ou apposées sur 2 faces du bidon,
- ② Etiquettes « **à feuillets** », souvent en complément d'étiquettes simples.

Les étiquettes comprennent systématiquement **2 parties** :

- Eléments **réglementaires obligatoires**, facilement visibles de l'extérieur ③,
- Eléments commerciaux et **techniques**, qui **diffèrent** d'un produit à l'autre ④.



En cas de livraisons de bidons endommagés ou d'étiquettes illisibles, la réception doit être refusée par le client !

- Les principaux éléments réglementaires obligatoires : **sécurité avant tout !**

- **Nom du produit** ①
- **Sécurité utilisateur** : soumis au règlement **CLP** (paragraphe suivant)
 - . **Pictogramme(s) de danger** associé(s) ② : carré entouré de rouge, posé sur la pointe,
 - . Mentions d'**avertissement** si nécessaire ③,
 - . **Noms chimiques** des substances dangereuses ④,
- **Sécurité transport** : règlement international **ADR** (Accord européen sur le transport international de marchandises Dangereuses par Route)
 - . **Pictogramme de danger** associé : losange 10*10 cm ⑤, avec chiffre correspondant à la classe de danger (8 pour l'étiquette ci-contre),
 - . **Code ONU** (ou UN) et désignation au transport ⑥,
- **Mode d'emploi** pour les biocides,
- **Coordonnées du fabricant/distributeur** ⑦.



Système d'étiquetage CLP (Classification, Labelling and Packaging)

Les **9 logos CLP** permettent d'**identifier en un coup d'œil** le type de **danger** engendré par les produits.



Danger
Altère la santé



Toxique
Tue



CMR (Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)
Nuit gravement à la santé



Corrosif
Ronge les métaux et la peau



Néfaste pour l'environnement
Pollue



Comburant
Fais flamber



Inflammable
Flambe



Gaz sous pression



Explosif

Quels liens entre étiquettes et Fiches de Données Sécurité (FDS) ?

Les **FDS** sont **plus complètes** que les étiquettes, avec **16 points réglementaires** (règlement européen REACH n° 1907/2006), reprenant entre autres les **démarches** pour la **sécurité de manipulation** et le **stockage des produits**, les **mesures de protection et d'intervention**, ainsi que les démarches **en cas de problème**. Elles doivent être **systématiquement remises à l'utilisateur, au minimum sur demande**, lors de l'achat d'un **nouveau produit**, puis à toute **mise à jour** affectant le produit ou la FDS, dans la langue du pays d'achat.

Demander systématiquement les FDS à réception de nouveaux produits !

Pourquoi est-il important de bien comprendre les étiquettes ?

- Pour un stockage sécurisé et ne dégradant pas les produits !

Les bidons, quels que soient leurs formats, doivent être **stockés debout, à l'abri**, notamment de la **lumière** et des forts **écarts de températures**, et dans un **local ventilé**. Il est vivement conseillé de **se reporter aux préconisations du fabricant** (étiquette ^{et/}ou FDS).



Extraits de contenus d'étiquettes, portant sur les préconisations de stockage

Certaines substances (produits de NED et autres produits chimiques) **ne doivent pas être stockées à proximité les unes des autres**, des mélanges accidentels (fuites) pouvant être dangereux (se reporter à la rubrique 7.2 des FDS). Par exemple, ne pas stocker un corrosif, cas fréquent des produits de NED, à proximité d'un désherbant, souvent toxique.

Les produits de NED peuvent faire l'objet de **DLU** (Date Limite d'Utilisation, obligatoire pour les biocides). Une fois ces dernières dépassées, **l'efficacité des produits n'est plus garantie**. Au fil du temps, un produit se dégrade, sa composition peut s'altérer et des molécules indésirables peuvent se former. C'est le cas par exemple de l'eau de javel (hypochlorite de sodium), qui stockée longtemps et ensuite utilisée au contact de l'eau, peut être à l'origine de la formation de chlorates. **Eviter le sur-stockage !** Il ne faut pas se faire livrer des produits en quantités supérieures à leurs utilisations, en espérant faire une bonne opération commerciale !

- Pour utiliser les produits en toute sécurité !



Exemples de pictogrammes de danger ou de préconisation d'EPI

Vous n'avez jamais à constituer un mélange par vous-même !

Les **incompatibilités d'utilisation** sont les mêmes que celles du stockage. **Ne jamais mélanger un acide et un alcalin !**

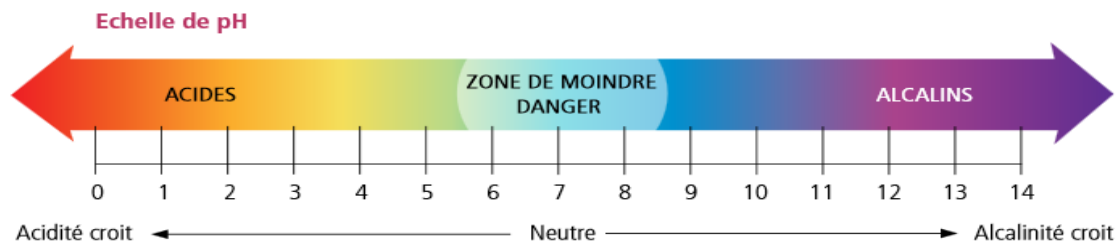
Ne pas manipuler des bidons ou des fûts ouverts. Si vous devez néanmoins le faire, équipez-vous d'Equipement de Protection Individuelle (**EPI**), à minima des lunettes de protection (**projection = 1^{er} risque chimique**), voire masque de protection faciale, et des gants adaptés, selon les recommandations données en rubrique 8.2 de la FDS. **Eviter de « transvaser »** le produit de NED vers un autre récipient (fin de bidon par exemple).

- Pour des nettoyages efficaces !

Il est important de **respecter les recommandations des fabricants** (produits NED et MAT), **telles que mentionnées sur les étiquettes et les fiches de sécurité** en termes de constitution de la solution de lavage, de **concentration adaptée** au contexte (qualité de l'eau, type de souillures, ...), de **durée** et de **température d'application** (voir brochure « Bonnes Pratiques d'Utilisation des Produits de NED pour installations de traite », accessibles sur www.idele.fr).

En cas d'accident impliquant un produit de NED, contacter le Centre Antipoison de Nancy au 03 83 22 50 50

Quelques définitions



	Détartrant	Désincrustant	Multi-usages	Dégraissant	Décapant
Utilisation MAT	Eliminer tartre et pierre de lait	Eliminer les traces calcaires	Nettoyage manuel de la vaisselle laitière	Décoller les matières grasses	Biocides
Gamme de pH	Acide fort pH 0 à 2	Acide faible pH 2 à 5	Neutre pH 5 à 9	Alcalin pH 9 à 13	Alcalin fort pH 13 à 14

- **Détergent** : substance capable de **dissoudre les souillures** (mise en solution).

- **Biocide** (définition du règlement Biocide¹) : substance ou préparation destinée à **détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles**, à en **prévenir l'action ou à les combattre**, par une action chimique ou biologique. Ils font l'objet d'un **règlement européen** (règlement UE n°528/2012). Les produits contenant des substances actives inscrites pourront faire l'objet d'une **demande d'AMM** (Autorisation de Mise sur le Marché, 1^{ers} dépôts de dossiers de demande d'AMM à compter de janvier 2019).

- **Désinfectant** : biocide, inactivant **des micro-organismes** (bactéries, virus, levures et moisissures) **sur des surfaces** inertes.

Que faire des contenants vides ?

Si la **société** fabricant le produit est **contributrice au dispositif de récupération en fermes des EVPHEL** (Emballages Vides de Produits d'Hygiène pour l'Elevage Laitier), un **pictogramme spécifique** (ci-contre) est apposé sur l'étiquette.

Cela signifie que **ces contenants sont collectés**, pour être recyclés, après avoir été préparés par l'éleveur en respectant la **règle d'ORE : Ouvert + Rincé + Egoutté** (plus de détails sur www.adivalor.fr).



¹ Règlement UE n° 528/2012



Rédaction et conception graphique : Jean-Louis Poulet (Idele), sur la base des travaux d'un groupe Idele/CNIEL/AFISE/COFIT.

Relectures : Sophie Couery (DeLaval), Sylvain Debeaume (Ecolab), Isabelle Demoment (Hypred), Didier Depierre (BouMatic), Guy Lannuzel (Hydrachim), Marc Lefeuvre (Quaron), Christophe Maison (GEA FT), Nadine Ballot (CNIEL), Sonia Benacquista (AFISE), Eloïse Modric (CNIEL), Sabrina Raynaud (Idele)

Travaux financés par le CNIEL

Edition et dépôt légal : Décembre 2018 - © Tous droits réservés à l'Institut de l'Elevage – Réf : 00 18 302 047